

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL300

présenté par
Mme de La Raudière

TITRE

Au titre du projet, substituer aux mots :

« pour une République »,

les mots :

« sur les droits des citoyens dans la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre le titre de ce projet de loi plus honnête et cohérent avec son contenu.

Le Conseil d'Etat, dans son avis sur l'avant projet de loi en date du 3 décembre 2015 soulignait déjà qu'il existait un décalage entre le titre et la portée réelle de ce texte.

Le présent amendement vient reprendre le titre suggéré par le Conseil d'Etat.